



DONNÉES RÉGLEMENTAIRES	PAYSAGE ET PATRIMOINE	DONNÉES PAYSAGÈRES
Site classé	CIE majeure (sommets de plus de 2000m, haute vallée de montagne, littoral ou site d'altitude de moins de 2000m) et CIE de site en altitude de plus de 2000m (Sensibilité forte)	Limite d'adéquation
Site classé ponctuel	CIE secondaire (sommets d'altitude plus faibles, littoral ou site d'altitude de moins de 2000m) (Sensibilité forte)	Majeure
Site inscrit	CIE secondaire (sommets d'altitude plus faibles, littoral ou site d'altitude de moins de 2000m) (Sensibilité forte)	Site forte
Site inscrit ponctuel	CIE mineure (sur site ou itinéraire historique comme le sentier Vauban ou des Gaudes Alpes) (Sensibilité moyenne)	Site non peinte sur le site
ZPPAUF (Zone de Protection des Paysages d'Intérêt Particulier)	CIE secondaire sur 20, 2000m, vallée d'axe ou versant (Sensibilité forte)	
Espace remarquable du littoral	CIE secondaire sur 20, 2000m, vallée d'axe ou versant (Sensibilité forte)	
Communes d'application de la loi littoral	CIE secondaire sur 20, 2000m, vallée d'axe ou versant (Sensibilité forte)	
Zone Centrale du Parc National des Ecrins	Vallée remarquable (Sensibilité moyenne)	
	Vallée remarquable (Sensibilité moyenne)	
	Vallée remarquable (Sensibilité moyenne)	
	Forêt recouverte (Sensibilité moyenne)	
	Élément de patrimoine naturel ponctuel (Sensibilité moyenne)	
	Élément de patrimoine bâti ponctuel (Sensibilité moyenne)	
	Situation bâtie en ensemble urbain - village perché (Sensibilité moyenne)	
	Principales panoramas dans village perché et col (Sensibilité moyenne)	
	Zone Périphérique du Parc National des Ecrins (Sensibilité forte)	
	Zone Périphérique du Parc National du Queyras (Sensibilité moyenne de fait de la typologie de paysage)	

